

# Limoud au féminin

## L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°405 du Jeudi 25 Avril 2024 (Pessa'h)

### Lois quotidiennes : *Maguid* (suite)

La Mitsva est de raconter à toute personne, mais bien sûr, la préférence est donnée à ses fils et filles qui n'ont pas atteint l'âge d'être soumis aux *Mitsvot*.

Et comme écrit le Rambam : « A chaque génération, chacun doit se sentir comme étant lui-même sorti à ce moment de la servitude d'Egypte comme il est dit : "et c'est nous qu'Il a sortis de là-bas" ».

A ce propos, dans la Torah, Hachem nous a ordonné : « *Et tu te souviendras qu'esclave, tu étais en Egypte et l'Eternel t'a fait sortir de là par une main puissante et un bras étendu* ». C'est à dire : « Toi-même tu étais esclave et, par la suite, tu es sorti, tu as été racheté et tu as été mis en liberté ! »

De même, on fera en sorte que la famille se repose convenablement la veille de Pessah. Le fait d'être calme et reposé permettra de s'étendre longuement sur le récit de la sortie d'Egypte - autant que D.ieu nous en donne la possibilité - et le "maître" du Séder se fera un devoir de renforcer la foi et la croyance des participants envers le Créateur du monde dont l'attention particulière nous accompagne à chaque pas et à chaque instant.

Si les membres de la maisonnée n'ont pas pu se préparer correctement et suffisamment en vue de la nuit du Séder par une légère collation et un léger somme, et qu'il leur est difficile de trop se concentrer, on se pressera au début, et par la suite, après le repas, on racontera avec plus de détails la sortie d'Egypte.

Lorsqu'on arrive au passage où l'on dit "*Léfikhakh*", on soulèvera la coupe de vin jusqu'à la fin de la bénédiction "*Acher guéalanou*". Ensuite, on boira la coupe de vin en position de "*Hésséba*", sans dire la bénédiction (et si on a oublié la "*Hésséba*", il faudra boire de nouveau, sans l'oublier).

Le rite ashkénaze exige la bénédiction "*Boré péri haguéfen*" avant le second verre de vin

### Récit du Jour : Les 10 plaies - La peste

#### **Avertissement**

Avant même que les Egyptiens ne se soient remis de la plaie des bêtes féroces, ils durent de suite supporter la douleur de la perte de leurs proches, frappés de toutes sortes de morts surnaturelles. Moché avertit ensuite Pharaon trois semaines durant et s'exclama le dernier jour : « Voici que la main de D.ieu touchera dans les champs ton bétail : tes chevaux, tes ânes et tes chameaux. Il répandra une très lourde épidémie de peste sur le gros et menu bétail mais distinguera cependant entre le bétail d'Israël et celui des Egyptiens. Aucun des animaux appartenant aux enfants d'Israël ne périra ».

#### **Une mort violente**

En effet, le lendemain l'Eternel sema une mort violente sur la terre d'Egypte. Cette plaie se caractérisa par la mort subite des animaux. Toutes les bêtes qui se trouvaient à l'extérieur moururent sans raison apparente.

Imaginons quelques scènes : un Egyptien monte sur son cheval qui, en l'espace d'une seconde, s'affaisse, chute et s'écrase à terre. Un paysan est blessé par la chute mortelle de son bœuf. De la même façon, l'ânier meurt écrasé par son âne, un enfant est terrassé par son mouton mort. L'Egyptien, qui est assis chez lui, entend subitement un grand tapage dans sa cour. Il se lève précipitamment et regarde par la fenêtre. Toutes ses bêtes domestiques sont mortes. Il calcule les dégâts financiers que cela représente ! Il scrute du regard la rue et se rend compte que sur le sol, gisent de nombreuses bêtes



# **Limoud au féminin**

## *L'étude quotidienne de la femme juive*



inanimées. Plus aucune bête n'est vivante. Perplexe, il se demande l'origine de cette mort violente.

C'est là qu'il se remémore l'avertissement de Moché : « Vous avez volé du gros et du menu bétail aux Hébreux ? Vos bêtes vous seront enlevées ».

L'Egyptien se préoccupe de savoir comment il va désormais pouvoir labourer son champ. Il n'y a pas si longtemps, il utilisait son esclave hébreu pour tirer sa charrue. Puis, il se servit à nouveau de ses bêtes, mais après la mort de ces dernières, il se demande qui va supporter le joug de la charrue à leur place ?

« Vous avez eu pitié pour vos bêtes et vous avez attelé les Hébreux ? A présent, vos bêtes sont mortes, qui va donc tirer la charrue ? »

Au début de la plaie, toutes les bêtes qui étaient dehors furent tuées sur le coup. Durant les sept jours qui suivirent, toute bête que le maître faisait sortir dehors ou qui s'échappait seule de la surveillance de son maître mourait.

Aucune des bêtes appartenant aux enfants d'Israël ne mourut

Qu'elle fût aux côtés de la bête d'un Egyptien, malade ou mourante, la bête d'un Hébreu demeurait en vie. Si un Egyptien et un Hébreu s'étaient associés, la bête ne mourait pas non plus. Si la bête d'un Egyptien était louée à un Hébreu et que celui-ci en tirait profit, elle était aussi épargnée.

